

Éléments techniques pour la réalisation d'une charte graphique et la mise en page de deux supports sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : un guide et des kakémonos

DEAL Martinique

1) Contexte et présentation du projet

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont des espèces introduites par l'Homme de manière involontaire ou délibérée. Leur implantation et leur propagation représentent une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes. Ainsi, les EEE sont l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité au niveau mondial. En plus des impacts écologiques, les EEE peuvent également provoquer des impacts économiques ou sanitaires.

Face à ce constat, l'Europe a édicté un règlement européen dont les prescriptions ont été retranscrites dans la loi biodiversité du 8 août 2016. Cette loi instaure deux niveaux d'interdictions pour les EEE : niveau 1 (interdiction d'introduction dans le milieu naturel) et niveau 2 (interdiction d'introduction sur le territoire et usages interdits) avec des arrêtés ministériels correspondants listant les espèces concernées.

Pour le niveau 1 :

- Arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes de Martinique.
- Arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes de Martinique.

Pour le niveau 2 :

- Arrêté du 9 août 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique - interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants.
- Arrêté du 7 juillet 2020 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique - interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants.

La DEAL Martinique souhaite communiquer sur la problématique des EEE et la nouvelle réglementation qui en résulte par l'intermédiaire d'un guide et de kakémonos, tous deux à destination du grand public.

2) Objectifs généraux de la prestation

Il s'agit ici de proposer une charte graphique et de réaliser la mise en page du guide et des kakémonos.

L'objectif premier est d'impliquer le lecteur dans la lutte contre les EEE et de le sensibiliser à la problématique.

Ainsi une charte graphique avec un visuel attractif et clair devra être développée en ce sens pour que ce message transparisse clairement dans les supports.

Le prestataire travaillera sur plusieurs propositions de charte graphique (idéalement 3) qui seront adressées à la DEAL, laquelle choisira celle qui lui convient.

Plusieurs allers-retours sont à prévoir entre le prestataire et la DEAL pour tester différents essais de mise en page et/ou adaptations. Le prestataire devra donc être disponible et réactif aux besoins de la DEAL. Le nombre d'allers-retours devra être illimité.

La mise en page des documents fournis est complètement modifiable.

a) Guide sur les EEE animales

Dans un premier temps, un travail sur le volet végétal a été réalisé dans le but de faire connaître les EEE les plus problématiques et inciter les particuliers à «se débarrasser de manière efficace» des espèces pouvant être présentes dans leur jardin. Ce guide est disponible sur le site de la DEAL : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/deal_guidevegetal_web-md.pdf

Le même travail de sensibilisation doit être réalisé pour les espèces animales. L'objectif est de fournir des outils permettant de distinguer les espèces les plus problématiques et de connaître les impacts de ces espèces aussi bien sur le plan écologique, sanitaire qu'économique. Ce guide se veut plus qu'un simple recueil de données généralistes sur les EEE.

Ainsi un guide a été rédigé, il est constitué :

- de 26 fiches (une page A4 recto-verso) présentant les EEE les plus problématiques.

Chaque EEE animale fait l'objet d'une fiche qui comprend :

- la description de l'espèce + photo,
- un symbole présentant le niveau hiérarchique de l'espèce en terme de dangerosité d'invasion,
- un symbole indiquant si l'espèce est ou non réglementée par arrêté ministériel (la majorité le sont mais certaines espèces, bien que connues comme problématiques n'ont pas été réglementées en raison d'enjeux économiques trop forts (interdiction de commercialisation si espèce inscrite sur l'arrêté).
- son écologie,
- son état d'invasion,
- les mesures de gestion,
- les impacts.
- une carte présentant les observations de l'espèce sur le territoire.

- d'un texte (environ 15 pages) présentant la problématique des EEE, le contexte en Martinique, la réglementation, les méthodes de lutte et la présentation des symboles utilisés. A noter que cette partie n'est pas finalisée, des illustrations telles que des photos ou des schémas sont à ajouter.

- de références bibliographiques + annexes (4 pages environ).

b) Kakémonos

Ces supports seront utilisés lors d'évènements accueillant du public (réunions, séminaires, forums).

6 kakémonos ont été rédigés :

1. kakémono général sur les EEE : définitions, réglementation, état des lieux en Martinique, contacts pour signalements.
2. kakémono sur les EEE animales terrestres : un paragraphe introductif, quelques exemples d'espèces, les bonnes pratiques pour éviter leur propagation et photos.
3. kakémono sur les EEE végétales terrestres : un paragraphe introductif, quelques exemples d'espèces, les bonnes pratiques pour éviter leur propagation et photos.
4. kakémono sur les EEE en eau douce : un paragraphe introductif, quelques exemples d'espèces, les bonnes pratiques pour éviter leur propagation et photos.

5. kakemono sur les EEE en milieu marin : un paragraphe introductif, quelques exemples d'espèces, les bonnes pratiques pour éviter leur propagation et photos.
6. kakemonos sur les impacts des EEE : photos des impacts écologiques, impacts économiques, impacts sanitaires et moyens de lutte.

L'objectif premier est d'attirer l'œil du public afin de le sensibiliser à la problématique. Ainsi une charte graphique avec un visuel attractif et clair, et avec beaucoup d'illustrations (schémas, graphiques, photos), devra être développée en ce sens.

La taille de chaque kakemono sera de 0,85 x 2 m.

3) Livrables et délais de réalisation

Les livrables sont :

- Pour le guide :
 - un fichier pdf pour mise en ligne sur le site de la DEAL avec des liens cliquables permettant de passer du sommaire aux pages référencées.
 - un fichier pdf en vue de l'impression du guide.
- Pour les kakémonos
 - des fichiers sous format pdf pour impression.

Les livrables sont attendus pour le 30 juin 2021.

Contacts

Clarisse COURTY, chargée de mission Flore et EEE
clarisse.courty@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Laure RIZZI, chargée de mission EEE
marie-laure.rizzi@developpement-durable.gouv.fr